

BURKINA FASO

Région de l'Est
(219,719 PDI, Source SP/CONASUR
31/03/2023)



Rapport mensuel Monitoring de Protection – Avril 2024

1,940 personnes en **17** incidents avec **146** déplacement contre **victimes**
2,898 en mars

19 cas de protection et 23 PBS assistés **19** cas de protection et **86** PBS référés



Formation des membres de comité INTERSOS
Fada N'Gourma, 12 /04/2024

I. Résumé

La situation de protection des populations dans la région de l'Est au cours du mois est restée précaire et complexe du fait de l'activisme des groupes armés non identifiés (GANI) et les opérations de pacification des FDS/VDP. Cette insécurité a engendré des déplacements forcés de populations et des violations graves des droits humains. Les attaques contre les civils, les enlèvements ainsi que les incidents sécuritaires continuent d'affecter gravement les communautés, entraînant une peur généralisée et un besoin urgent d'assistance humanitaire.

L'élément qui dénote la volatilité de la situation sécuritaire durant le mois d'avril 2024 dans la région est celui du meurtre de **40 hommes et de 15 autres** blessés dans la province de Tapoa dans la commune de Partiaga par des présumés membres d'un GANI. A cela s'ajoute l'enlèvement/extirpation d'une famille de **22 individus** issus de la communauté hôte, comprenant huit (**08**) **filles**, six (**06**) **femmes**, quatre (**04**) **garçons** et quatre (**04**) **hommes** par des présumés GANI sur fond de délit de faciès.

De même dans la Gnagna, **175 individus (54 filles, 50 femmes, 41 garçons et 30 hommes)** estimés à environ 25 ménages en déplacement préventif par crainte d'une attaque des membres de GANI, auraient été interceptés entre le village de Kottia et Bogandé par des présumés membres d'un GANI qui les auraient dépouillés de leurs biens (charrettes, vivres, argent, matériels divers) avant de les conduire vers une destination inconnue.

Le suivi, la documentation et l'analyse de l'environnement de protection effectués par le dispositif de Monitoring dans les zones d'intervention au cours du mois a permis de collecter **17 incidents de protection** contre 15 enregistrés le mois précédent parmi lesquels, 14 ont fait l'objet d'alerte flash¹. Ces incidents sont répertoriés en sept (07) catégories et 11 types de violations à savoir :

- L'atteinte au droit à la vie (06 cas de meurtre) ;
- L'atteinte à l'intégrité physique et ou psychique (02 cas de menace et ultimatum et 04 cas de coups et blessures) ;
- L'allégation de violations graves des droits des enfants (02 cas de meurtre et mutilation, 01 cas d'enlèvement) ;
- L'atteinte à la sécurité et à la liberté de la personne (03 cas d'enlèvement) ;
- L'atteinte au droit à la propriété (03 cas d'extorsion et 03 cas de destruction de bien immobilier) ;
- Les violences basées sur le genre (02 cas de viol) ;
- Le déni ou restriction forcée de mouvement (01 cas de restriction à la liberté de mouvement et 03 cas de déplacement interne forcé).

Toutes ces violations ont entraîné 146 victimes directes, soit neuf (09) PDI (01 femme et 08 hommes), 15 retournés (01 femme, 14 hommes) et 122 membres de la communauté hôtes (08 filles, 12 femmes, 06 garçons et 96 hommes).

En ce qui concerne les déplacements forcés de population enregistrés au cours de la période du rapportage, on estime à **1,940 personnes déplacées**, soit **270 ménages** comprenant **636 filles**, **576 femmes**, **530 garçons** et **198 hommes** en raison des incursions des présumés membres de GANI avec

¹

pour conséquence, la commission des incidents tels que les meurtres, les incendie de maison et greniers etc.

II. Couverture géographique

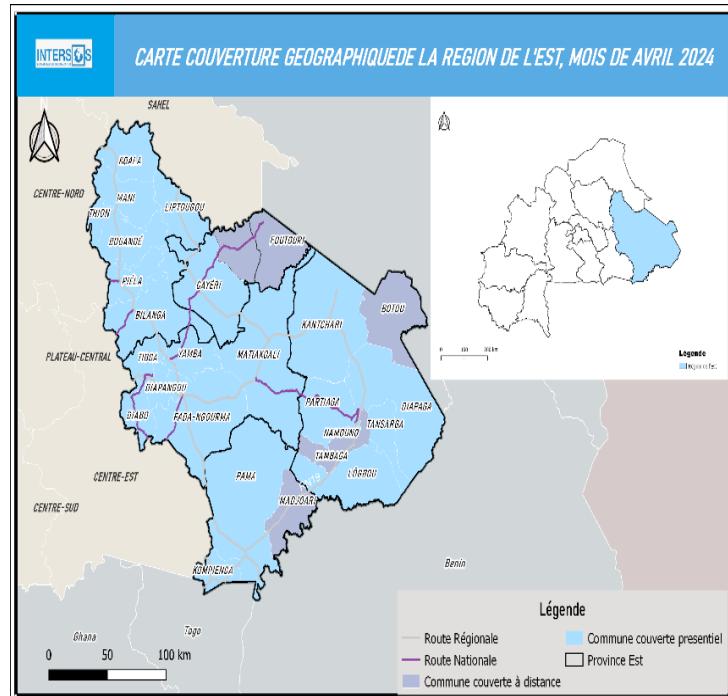


En avril 2024, les activités de Monitoring de Protection (Projet 21) ont couvert les cinq (05) provinces de la région de l'Est à savoir le Gourma, la Tapoa, la Komondjari, la Gnagna et la Kompienga. Cette couverture géographique a été rendue possible grâce à la présence des moniteurs, des comités locaux de protection, des points focaux communautaires, et des volontaires de l'OSC « Association des Enfants et Jeunes Travailleurs du Burkina (AEJTB) », ainsi que ceux de TODIMA.

Notons que les communes couvertes à distance l'ont été soit par téléphone soit par personnes interposées (lors des jours de marché par exemple). Le non accès à ces communes est dû à l'activisme des groupes armés non identifiés et des opérations de pacification menées par les FDS/VDP.

Ci-dessous la répartition des 27 communes couvertes au cours du mois :

- 22 communes couvertes en présentiel :** Fada N'Gourma, Matiacoali, Yamba, Diapangou, Diabo et Tibga dans la province du Gourma ; Bogandé, Piela, Liptougou, Thion, Coalla, Mani, Bilanga dans la province de la Gnagna ; Diapaga, Logobou, Partiaga, Tansarga, Namounou, Kantchari dans la province de la Tapoa ; Gayéri dans la province de la Komondjari et Kompienga, Pama dans la province de Kompienga.
- 5 communes couvertes à distance :** Tambaga, Botou dans la province de la Tapoa ; Madjoari dans la province de la Kompienga ; Foutouri et Bartiébougou dans la province de la Komondjari.



• Accessibilité

La collecte des données dans le cadre du monitoring de protection inter-agence P21 s'effectue dans toutes les 27 communes à travers le dispositif en place, soit à distance et en présentiel selon la carte de couverture susmentionnée. Au cours du mois d'avril 2024, des contraintes liées à l'insécurité ont impacté la collecte des informations dans certaines communes de la Tapoa à savoir Tansarga, Logobou

et Namounou. Dans lesdites communes, des activités de sensibilisation ont été empêchées suite aux incursions des membres de GANI, imposant le paiement de taxes illégales aux populations et s'adonnant à des bastonnades.

● Méthodologie de collecte d'informations

La méthode de collecte de données utilisée combine à la fois une approche individuelle et une approche communautaire, une approche quantitative et qualitative. L'administration d'entretiens semi-directifs permet de collecter des données agrégées à l'échelle des communes, qui sont ensuite analysées afin de dégager les tendances de perception des communautés sur les risques de Protection et les violations auxquelles elles sont confrontées. Pour ce faire, les outils utilisés sont les fiches de rapports flash, d'incidents individuels et communautaires, les fiches de référencement, ainsi que des formulaires pour les ménages et les informateurs clés. La collecte s'effectue de manière mensuelle et rotative auprès d'un échantillon composé « d'informateurs clés » et de « ménages (familles) », ainsi que de « survivant(e)s de violations de droits humains », tout en s'appuyant sur un dispositif composé de comités locaux de Protection, points focaux, volontaires et moniteurs de protection. Consacrant le principe de localisation, le dispositif de Monitoring de Protection (Projet 21) en place dans la région de l'Est mobilise également les organisations de la société civile à savoir l'*Association des Enfants et Jeunes Travailleurs du Burkina (AEJTB)*. Ceci permet de compléter la couverture géographique de INTERSOS et de couvrir davantage de communes et de villages, y compris les plus difficiles d'accès.

Dans le cadre des activités, les outils de collecte des données ont été renseignés et validés sur Kobo. Ci-dessous les éléments fournis pour la collecte et traitement des données enregistrées au cours du mois :

- ✓ 14 fiches de rapports flash renseignées et validées sur Kobo ;
- ✓ 146 fiches d'incidents individuels renseignées ;
- ✓ quatre (04) fiches d'incidents communautaires renseignées ;
- ✓ 32 formulaires ménages renseignés auprès de 16 ménages PDI (05 femmes, 11 hommes) et 16 ménages hôtes (11 femmes et 05 hommes) ;
- ✓ 32 formulaires informateurs clés renseignés auprès de 12 informateurs clés PDI (11 femmes et 01 homme) ; et 20 informateurs clés hôtes (09 femmes et 11 hommes) ;
- ✓ six (06) formulaires de l'indice Monitoring de protection renseignés auprès de trois (03) informateurs clés PDI (02 femmes et 01 hommes) et trois (03) informateurs clés hôtes (01 femme et 02 hommes) ;
- ✓ 105 fiches de référencement renseignées.

● Points clés issus de la collecte d'informations

Au cours des missions de monitoring de protection auprès des populations affectées, plusieurs besoins ont été relevés. Les plus importants sont entre autres le manque de vivres, le **manque d'eau**, l'**insuffisance de structures sanitaires**, manque d'abris décents, et manque d'opportunités socio-économiques. Ces besoins sont les conséquences de l'activisme des GANI qui, non seulement s'adonnent aux incendies et extorsions de biens, mais aussi provoquent le déplacement forcé de populations. Elles sont contraintes de quitter leurs lieux de résidence habituels, laissant leurs ressources et biens pour se rendre dans des localités considérées comme sécurisées. Cette situation aggrave la vulnérabilité des populations en ce sens que le manque d'eau les expose aux maladies, l'insuffisance de structures sanitaires les privent de services de soins de qualité, l'insuffisance de logements sûrs et adaptés les exposent aux intempéries et ne préserve pas leur dignité. Le manque

d'opportunités socio-économiques laisse les populations sans sources de revenus stables. Ainsi, suite à leur faible capacité d'adaptation, elles sont confrontées à plusieurs risques de protection dans leurs lieux de déplacement (viol, éviction, etc.).

III. Typologie des déplacements identifiés

Au cours du mois d'avril 2024, le Monitoring des déplacements forcés de population a permis d'identifier deux (02) types de déplacement à savoir le déplacement **primaire** et **pendulaire**. Tous ont été observés dans la province de la Gnagna et sont inter-communes (commune de Bogandé vers celle de Liptougou) et intra-commune (au sein de la commune de Bogandé). Les personnes touchées par ces déplacements sont estimées à environ **1,940**, soit **270** ménages comprenant **636** filles, **576** femmes, **530** garçons et **198** hommes. Ces déplacements sont causés par des incursions des présumés membres de GANI, suivies de commission de meurtres et d'incendies de maisons et de greniers.

Commune, province, région (Localité de départ)	Commune, province, région (Localité d'accueil)	# ménage	# personne	# homme	# garçon	# femme	# fille	Type de mouvement	Motifs
Piela, Gnagna, Est, Yelembidou et Bouskomi	Piela, Gnagna, Est, Piela Centre	20	140	10	40	30	60	Pendulaire	Attaque des GANI suivi d'incendie de maisons et greniers
Est, Gnagna, Piela, Margou, Dabdin, kotouri	Est, Gnagna, Piela, Piela centre	50	300	38	40	146	76	Primaire	Menace et ultimatum des GANI, crainte de représailles
Est, Gnagna, Bogandé, Léoura	Est, Gnagna, Liptougou, Kodjéna	200	1 500	150	450	400	500	Primaire	Incursion des GANI suivi de menace de déguerpissement
Total		270	1940	198	530	576	636		

- **Analyse spécifique sur les retours**

La question de retour constitue une **préoccupation majeure** pour les personnes déplacées internes installées dans les zones urbaines. Cette préoccupation découle des difficultés d'accès aux services sociaux de base, à l'alimentation et aux difficultés liées à l'insuffisance des terres cultivables dans ces zones d'accueil. Bien que certaines PDI se soient déjà installées, beaucoup ont du mal à s'intégrer. Ces dernières ont parfois tendance à regagner leurs lieux habituels de résidence nonobstant le contexte sécuritaire toujours préoccupant. De ce fait, elles profitent souvent de l'accalmie temporaire grâce aux opérations de sécurisations menées par les FDS, pour rejoindre leur localité d'origine. Malgré tout, les conditions sécuritaires ne leur permettent pas de bien s'installer. C'est dans ce sens que parmi les 800 personnes déplacées qui avaient effectué un retour dans leur localité d'origine en mars 2024 dans la province de la Gnagna, 140 personnes ont été contraintes d'effectuer un déplacement pendulaire de Boskomi à Pièla centre à cause d'une attaque des présumés membres d'un GANI.

IV. Incidents de protection



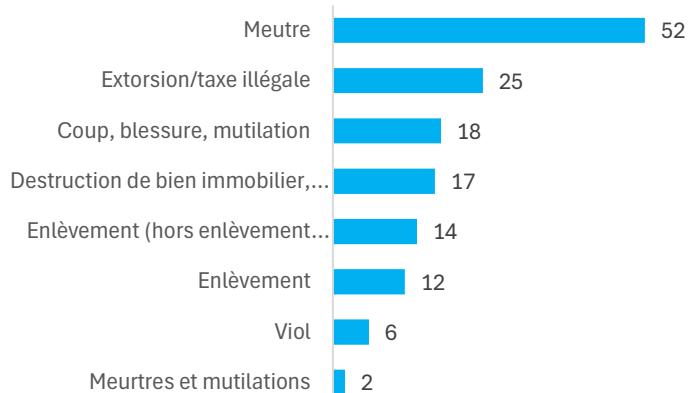
10 communes touchées :
Bogandé, Botou, Diabo, Diapaga, Logobou, Partiaga, Piela, Tambaga, Thion et Tibga.

- **Statistiques**

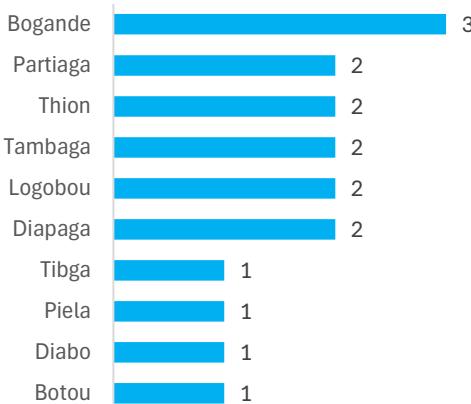
Victimes des groupes de violations



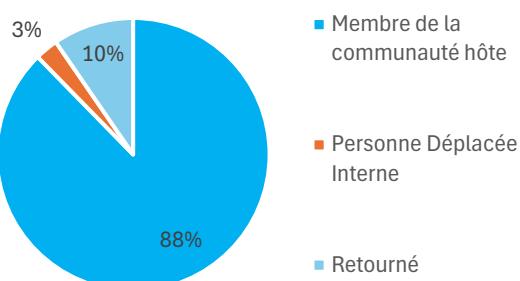
Victimes des sous violations



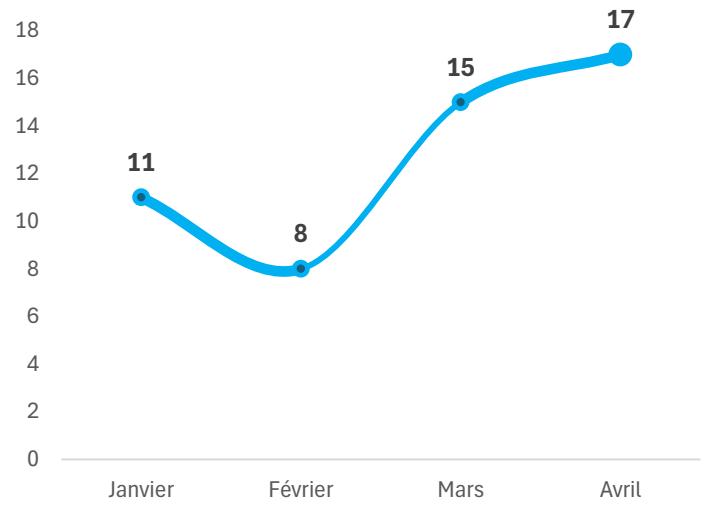
Commune où l'incident a eu lieu



Statut/situation de la victime



Evolution des incidents



• Détails sur les incidents

Les incidents collectés en avril 2024 sont au nombre de 17 contre 15 incidents en mars. . Ce qui pourrait se justifier par le fait que les membres présumés de GANI ont été actifs dans les zones d'intervention en commettant plusieurs violations. Aussi, cette tendance à la hausse des incidents et violations se justifierait par l'adoption d'un nouveau mode opératoire par les membres présumés de GANI, qui consiste à imposer aux populations, le paiement d'un montant de 50,000 FCFA par toute personne de sexe masculin âgée d'au moins 14 ans, en guise de taxe. Cette imposition a engendré plusieurs violations à l'encontre des hommes, à savoir des meurtres, enlèvements, extorsions et tortures, traitements inhumains, cruels ou dégradants.

Les provinces touchées par les incidents collectés sont celles de la Tapoa (09 incidents), la Gnagna (06 incidents) et le Gourma (02 incidents). Quant aux communes touchées, elles sont au nombre de 10 à savoir Bogandé, Botou, Diabo, Diapaga, Logobou, Partiaga, Piela, Tambaga, Thion et Tibga. Il sied de noter que **sept (07) catégories** et **11 types de violations** de ces incidents qui ont été enregistrés, sont détaillées ci-après :

- ❖ **L'atteinte au droit à la vie (06 cas de meurtre)** : cette catégorie de violation a causé **52 victimes** directes soit deux (02) PDI retournées (01 femme et 01 homme) et 50 membres de la communauté hôte, tous des hommes.
- ❖ **L'atteinte à l'intégrité physique et ou psychique (02 cas de menace et ultimatum et 04 cas de coups et blessures)** : **18 personnes** ont été directement touchées soit deux (02) PDI (01 femme et 01 homme) et 16 membres de la communauté hôte, tous des hommes.
- ❖ **L'allégation de violations graves des droits des enfants (02 cas de meurtre et mutilation, 01 cas d'enlèvement)** : Au total, **14 enfants** (08 filles et 06 garçons membres de la communauté hôte) dont l'âge est compris entre deux (02) et 15 ans ont été touchés par cette violation.
- ❖ **L'atteinte à la sécurité et à la liberté de la personne (03 cas d'enlèvement)** : Les **14 personnes** victimes d'enlèvement sont toutes des membres de la communauté hôte, soit six (06) femmes et huit (08) hommes.
- ❖ **L'atteinte au droit à la propriété (03 cas d'extorsion et 03 cas de destruction de bien immobilier, infrastructure ou de terre public et privé)** : Les victimes directes d'extorsion et d'incendie volontaire sont toutes des hommes au nombre de **42**, soit sept (07) PDI, 13 retournés et 22 membres de la communauté hôte.
- ❖ **Les violences basées sur le genre (02 cas de viol)** : en tout, **six (06) survivantes** toutes des membres de la communauté hôte.
- ❖ **Le déni ou restriction forcée de mouvement (01 cas de restriction à la liberté de mouvement et 03 cas de déplacement interne forcé)** : Dans cette catégorie de violation, les personnes touchées sont estimées à environ **1,940**, soit **270 ménages** comprenant **636 filles, 576 femmes, 530 garçons et 198 hommes**.

Toutes ces violations ont entraîné **146** victimes directes, soit **neuf (09) PDI** (01 femme et 08 hommes), **15 retournés** (01 femme, 14 hommes) et **122 membres de la communauté hôtes** (08 filles, 12 femmes, 06 garçons et 96 hommes). Ces données montrent l'importance de poursuivre les efforts pour prévenir et lutter contre les violations des droits humains et du droit international humanitaire, en particulier celles commises par les membres présumés de GANI.

V. Situation par secteur

V.1. Violence basée sur le genre (VBG)

Au cours du mois d'avril 2024, le dispositif de monitoring inter agence (P21) a permis de signaler et rapporter (02) **deux cas de viol sur six (06) survivantes**. Cela **témoigne de la récurrence** des cas de VBG d'où la nécessité de prévenir et **répondre** à ces incidents de manière plus efficace. En effet, le premier cas concerne cinq (05) femmes toutes membres de la communauté hôte de Partiaga (province de la Tapoa). Elles auraient été agressées sexuellement et physiquement par des supposés membres d'un groupe armé non identifié (GANI) alors qu'elles étaient en train d'aller chercher des feuilles comestibles en brousse. Ledit incident aurait eu lieu la nuit aux environs de 20 heures. Selon les témoignages recueillis, les survivantes, en sortant la nuit, pensaient échapper au contrôle des GANI. Le deuxième cas concerne une élève en classe de 3ème, âgée d'environ 22 ans membre de la communauté hôte qui aurait été violée par trois (03) agresseurs dans une maison à Bogandé au secteur 3 aux environs de 19 heures. La survivante aurait été interceptée alors qu'elle revenait des cours.

Dans le cadre de l'identification des cas de protection au cours du mois, une survivante de viol a été signalée à Bogandé. De plus, 11 femmes victimes d'agression physique (03 femmes PDI et 04 femmes) et de violence émotionnelle (04 femmes hôte), ont été identifiées à Diapaga, Diapangou et Diabo

- **Activités de prévention et réponses**

En termes de réponse, tous les cas identifiés ont été référés pour une prise en charge. Les cinq (05) premières survivantes de Partiaga ont bénéficié d'un référencement interne vers le volet VBG du projet FHRAOC pour un soutien psychosocial et médical, tandis que celle de Bogandé a été conduite au CSPS par les membres de la communauté et a bénéficié d'une prise en charge médicale.

Pour les 11 cas de protection identifiés, ils ont été référés à Diapaga (à l'ONG Tin Tua pour un appui psychosocial), Diapangou (à IRC pour un appui psychosocial) et à Diabo (à l'Action sociale pour un appui psychosocial).

V.2. Protection de l'enfance

La situation de protection est telle que dans la région de l'Est, les enfants sont confrontés à plusieurs risques de protection comme les exploitations et abus liés aux conditions de vie précaires dans les zones d'accueil, qui augmentent les risques d'exploitation sexuelle, de travail forcé et d'autres formes d'abus. Aussi, l'accès limité à l'éducation et aux services de santé dû à la fermeture des écoles et des centres de santé, affecte directement le droit des enfants à l'éducation et à la santé. Le plus important concerne les déplacements forcés de population dû à l'activisme des GANI qui, au cours du mois d'avril 2024, ont touché 1,166 enfants pour 636 filles et 530 garçons parmi les personnes déplacées dans la région. De même 14 enfants ont été victimes de violations graves de leurs droits fondamentaux avec huit (08) filles et six (06) garçons dont l'âge est compris entre deux (02) et 15 ans. Ils ont été victimes d'enlèvement (12 victimes), de meurtres et mutilations (2 victimes).

La collecte des données sur les cas de protection a permis d'identifier trois (03) enfants soit une (01) fille hôte et deux (02) garçons PDI dont l'âge est compris entre 05 et 15 ans, victime de négligence et de coups et blessures à Diabo et Diapaga.

- **Activités de prévention et de réponses**

Dans le cadre du suivi des référencement, il convient de noter que les 18 enfants référés au Tribunal départemental de Fada N'Gourma au mois de mars 2024 pour la délivrance des actes de naissance, ne sont toujours pas en possession desdits documents à cause de la lenteur de la procédure. Aussi, 11 élèves déplacés internes identifiés à Fada N'Gourma le mois passé qui sont à risque d'éviction de leur maison de location pour manque de moyens, sont en instance d'être appuyés par le projet via le paiement des frais de loyer prévu pour le mois de mai 2024 après validation de la liste par la Direction provinciale de l'action humanitaire du Gourma. Les trois (03) cas de protection ont été référés à Diabo (à l'action sociale pour un appui psychosocial) et à Diapaga (vers l'action sociale pour les mêmes services).

En plus, des référencements les appuis ci-après ont été faits :

- Diapaga : 13 élèves appuyés en paiement de frais scolaire à hauteur de 41,000 FCFA chacun
- Fada N'Gourma : quatre (04) élèves appuyés en paiement de frais de loyer à hauteur de 41,000 FCFA chacun. De plus, deux (02) enfants ont été appuyés en paiement des frais médicaux.

V.3. Etat de droit

Les répercussions de la crise sécuritaire ont affaibli nettement le fonctionnement de l'administration publique. Cela affecte directement les populations surtout celles dans les zones sous blocus, car l'accès aux services sociaux de base tels que l'éducation, la documentation civile, est réduit.

L'accès aux services sociaux de base tels que la santé et l'éducation est fortement impacté par la crise. Cependant, quelques dispositifs permettent de répondre à la demande. Sur l'accès à la documentation civile, il existe des centres d'établissement d'acte de naissance dans les communes accessibles. En ce qui concerne **l'accès à la santé**, on note 171 centres de santé et de promotion sociale (CSPS) dans les districts sanitaires de l'Est et 118 sont fonctionnels même si certains fonctionnent à minima (66 CSPS y compris le CSPS de Dianga qui est fonctionnelle depuis avril 2024) et d'autres fermés (52 CSPS). Quant à **l'accès à l'éducation**, on peut retenir la fonctionnalité des écoles dans 20 communes sur les 27 que comptent la région.

En ce qui concerne l'existence et le fonctionnement des instances judiciaires et juridiques, on note le fonctionnement des Tribunaux de Grande Instance de Diapaga, Bogandé et Fada N'Gourma, bien que les TGI des deux (02) premières localités soient délocalisées à Fada N'Gourma.

Quant à l'établissement des actes de naissance, dans les 27 communes seules 12 délégations spéciales sont fonctionnelles notamment dans la Gnagna (03), le Gourma (04), la Tapoa (02), la Kompienga (02) et la Komondjari (01). Pour les cartes nationales d'identité (CNIB), 11 commissariats fonctionnels parviennent à les délivrer dans la Gnagna (03), le Gourma (04), la Kompienga (02) et la Tapoa (02).

- **Activités de prévention et de réponses**

En vue de vulgariser les informations relatives à l'accès à la documentation au sein des communautés, **deux (02) séances de sensibilisation** ont été réalisées à Tibga (secteur 04) en présence de 37 personnes soit 19 PDI (02 hommes, 17 femmes) et 18 femmes membres de la communauté hôte sur les différents actes d'état civil (acte de naissance, acte de mariage, acte de décès,) et l'importance et la nécessité de porter un document d'identité dans un contexte de crise.

Dans le cadre de la documentation et l'analyse de l'environnement de protection de la communauté, une note de protection a été produite et partagée avec le HCR en vue de présenter le problème de documentation de la population de Tibga où un besoin accru de 500 CNIB et de 1,000 actes de naissance au profit des PDI et hôtes vulnérables se fait sentir.

V.4. Personnes ayant des besoins spécifiques

Au cours du mois d'avril, **199** personnes à besoins spécifiques (146 PDI et 53 membres de la communauté hôte) ont été identifiées à Diapaga, Bogandé, Tibga, Diabo, Partiaga, Fada N'Gourma et Piela, soit 13 filles, 121 femmes, 12 garçons et 53 hommes. Les vulnérabilités concernées sont : personnes âgées (vivant) seules sans soutien (39), enfants à risque (24), femmes cheffes de ménage avec enfants à charge sans revenus (109), personnes avec des conditions médicales sérieuses (04), les personnes vivant avec handicap (03), et personnes sans documentation civile (20).

- **Activités de prévention et de réponses**

En termes de réponses, 86 personnes à besoins spécifiques ont été tous référés vers les structures appropriées pour une prise en charge comme mentionné ci-bas :

- **Bogandé (INTERSOS)** : 21 PBS vers l'Action sociale pour une prise en charge alimentaire
- **Diapaga** : 30 PBS vers l'Action sociale pour une prise en charge alimentaire

- **Diabo** ; 27 PBS vers l'action sociale pour une prise en charge alimentaire ainsi que 16 enfants (07 femmes et 09 garçons) vers le démembrement de la DGMEC pour la délivrance d'actes de naissance
- **Fada N'Gourma (INTEROSOS)** : deux (02) PBS vers le projet Santé Nutrition (INTERSO-SV) pour un appui aux frais médicaux
- **Tibga** : 10 PBS vers l'action sociale pour une prise en charge psychosociale.

En plus des référencements les appuis ci-après ont été faits :

- Fada N'Gourma : Trois (03) PBS identifiées et prises en charge alimentaire au mois de mai 2024 à hauteur de 41,000 FCFA chacune.
- Bogandé : 20 PBS identifiées et prises en charge alimentaire au mois de mai 2024 à hauteur de 41,000 FCFA chacune.

V.5. Cohésion sociale

Comme le mois précédent, les problèmes liés à l'accès aux services sociaux de base, la rareté de ressources naturelles sont les facteurs de perturbation du vivre ensemble dans la région de l'Est. Cela est dû non seulement à l'afflux des PDI dans les zones urbaines mais aussi à l'activisme des GANI à travers la dissimulation des EEI et l'instauration du blocus. Par exemple, à Tibga (province du Gourma), il a été relevé un problème de cohésion sociale dû à l'insuffisance des points d'eau entraînant des mésententes entre femmes PDI et hôtes.

Cette situation est répandue dans les zones de déplacement notamment dans les communes de Fada N'Gourma, Bogandé et Tibga.

- **Activités de prévention et de réponses**

En termes de prévention, six (06) séances de sensibilisation ont été réalisées à Bogandé, Diapaga, Diabo, Tibga, regroupant 135 participants, soit 103 femmes et 32 hommes. Il y a eu en tout 91 PDI (14 hommes et 77 femmes) et 44 hôtes (18 hommes et 26 femmes). Les séances ont porté sur l'inclusion sociale (garantir que tous les membres de la société se sentent inclus, valorisés et égaux), le partage des valeurs communes (encourager la promotion de valeurs telles que la tolérance, le respect et la diversité), la réduction des inégalités (combattre les disparités économiques, éducatives et sociales pour renforcer l'unité sociale), la participation citoyenne (encourager l'engagement des citoyens dans la prise de décisions et la vie communautaire), la solidarité et le soutien mutuel (favoriser un environnement où les individus se soutiennent les uns les autres en cas de besoin).

À l'issue de ces séances, les participants ont montré leur satisfaction en s'engageant à mettre en application les différents points abordés dans le but de consolider le vivre ensemble.

V.6. Logement, terre et biens (LTB)

La question de logement, terre et biens (LTB) constitue une problématique qui touche aussi bien les personnes déplacées internes (PDI) que les membres de la communauté hôte. Cependant, les PDI sont les plus exposées à cause du déplacement forcé qui contribue à accroître leur vulnérabilité. Au cours du mois d'avril 2024, environ 1,940 individus, soit 270 ménages comprenant 636 filles, 576 femmes, 530 garçons et 198 hommes, se sont déplacés en raison des attaques de membres présumés de GANI. Malgré la bonne foi de certains membres de la communauté autochtone à accueillir les PDI, beaucoup restent dans un besoin important en termes de logement. Au cours du mois, environ 200 ménages sont dans cette situation selon les sources locales.

En plus de cela, il a été rapporté qu'une cinquantaine de ménages auraient été victimes d'incidents relatifs à la destruction des biens immobiliers, des extorsions ainsi que des incendies de maisons et de greniers impliquant les GANI dans la province de la Tapoa et de la Gnagna. Au cours du mois, 39 cas de protection en lien avec 28 victimes d'incendie de greniers et maisons, toutes des hommes (11 PDI, 17 hôtes); cinq (05) hommes hôtes victimes d'extorsion de biens, six (06) victimes d'éviction forcée toutes des PDI (04 femmes et 02 hommes) ont été identifiés à Diapaga, Tibga et Diabo.

- **Activités de prévention et de réponses**

Dans le cadre de la documentation et l'analyse de l'environnement de protection de la communauté, il a été produit une note de protection sur le problème de logement auquel les personnes déplacées de Tigba sont confrontées. Parmi les 39 cas de protection identifiés, cinq (05) cas ont été référés à l'Action sociale de Diapaga pour un appui psychosocial.

V.7. Protection à base communautaire

Dans la mise en œuvre des activités, l'approche communautaire a favorisé la participation active de la communauté aux différentes initiatives. Ainsi, les points focaux communautaires et les comités locaux de protection ont été impliqués dans la collecte et le partage des données dans le cadre du Monitoring de Protection (P21), notamment à travers l'identification des 53 cas de protection et 199 personnes à besoins spécifiques (PBS). Ils ont aussi été impliqués dans la triangulation des informations sur les 17 incidents de protection collectés au cours de ce mois.

Dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs communautaires, les membres des comités locaux de protection de Fada N'Gourma, Diabo, Tibga et Diapangou ont été formés sur la protection à base communautaire, la PSEA, les rôles et responsabilités ainsi que les principes qui guident le Monitoring de protection P21. Au total, 17 personnes (09 femmes et 08 hommes) ont pris part à ladite formation.

VI. Partage d'informations et coordination

- **Le vendredi 12 avril 2024** : participation à une séance de travail au HCR sur l'enregistrement à Fada N'Gourma des Potentiels demandeurs d'asile (PDA) arrivés en grand nombre
- **Le vendredi 19 avril 2024 au bureau terrain du HCR Fada N'Gourma** : participation à une rencontre organisée par le point focal des partenaires terrain du HCR Fada N'Gourma. Cette rencontre a porté sur la présence opérationnelle des partenaires du HCR dans la région de l'Est. Les points retenus à la sortie de cette rencontre sont les suivantes :
 - Renforcer le renseignement de la matrice 5 W pour les mois à venir
 - Chaque partenaire est tenu de remplir la matrice 5W dans le délai requis
 - Copier le point focal HCR lors de l'envoi de la matrice 5W pour le suivi
 - Prendre attaché avec les IM pour constater certaines insuffisances car certains partenaires ont déclaré avoir renseigné la matrice 5W.
 - Rencontre mi-mai 2024 pour constater les avancées
 - Chaque partenaire est tenu d'informer les acteurs de localisation pour la prise en compte et le respect strict des délais
 - Les partenaires sont invités à suivre les rencontres de cluster protection
- **Mardi 23 au 25 avril 2024 à la chambre de commerce** : participation à la formation de points focaux sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels ainsi que les mécanismes de feedback, de plainte et de PSEA ; rencontre organisée par le point focal régional PSEA.

- Mardi 23 avril 2024 :** Participation à l'atelier sur la stratégie régionale de renforcement de la cohésion sociale et la consolidation de la Paix de l'Est, organisé par le Gouverneur de la région de l'Est
- Jeudi 24 avril 2024 :** Participation et représentation du Cluster Protection à l'atelier d'élaboration de stratégies et d'outils de sensibilisation adaptés aux enfants et inclusifs sur les risques liés aux engins explosifs improvisés organisé par Humanité Inclusion.

VII. Recommandations

Province	Localité	Objet	Destinataire	Niveau de mise en œuvre	Commentaires
Tapoa	Partiaga, Logobou,	Renforcer la sécurité dans lesdites localités	Haut-commissaire de la Tapoa	A suivre	Les sources du monitoring font état de 51 personnes victimes d'extorsion de leurs biens en raison d'une imposition par des membres présumés de GANI d'un paiement de taxe illégale à hauteur de 50,000 FCA par toute personne de sexe masculin et âgé d'au moins 14 ans.
Gourma	Tibga	Organiser des' opérations de délivrance massive d'au moins 500 CNIB et de 1,000 actes de naissance au profit des PDI et hôtes vulnérables	Cluster protection sous national de l'Est	A suivre	Une note de protection a été partagée à cet effet
Gourma	Tibga	Construire des abris d'urgence au profit de 500 ménages avant le début de la saison pluvieuse	Cluster protection sous national de l'Est/cluster Abris : AME	A suivre	Une note de protection a été partagée à cet effet
Gourma, Gnagna	Fada N'Gourma, Bogandé	Organiser des séances de sensibilisation sur les EEI	Cluster Protection sous national de l'Est	A suivre	Présence d'EEI sur les axes Fada N'Gourma-Pama et Bogandé-Manni (RN 18)
Gnagna,	Bogandé et Piela	Plaidoyer auprès des autorités provinciales de Gnagna en vue renforcer la sécurité en garantissant un environnement protecteur au profit des retour spontanées	Haut- commissaire de la Gnagna,	A suivre	Il s'agit de retour volontaire d'environ 115 ménages PDI dans leurs localités d'origine